

Discours de M. le Haut-commissaire  
**Inauguration de l'antenne BPDJ et du PMO de Koné**

Monsieur le député,  
Monsieur le président de l'assemblée de province nord,  
Monsieur le maire,  
Madame la commissaire déléguée de la République pour la province nord,  
Mon général, commandant la gendarmerie de Nouvelle-Calédonie,  
Mesdames et messieurs,

Je suis très heureux de me trouver parmi vous aujourd'hui pour inaugurer la création de 2 nouvelles unités de la gendarmerie nationale : l'antenne de la brigade de prévention de la délinquance juvénile (BPDJ) et le peloton motorisé de Koné.

Ces deux unités sont au travail depuis le mois d'octobre 2018, mais la période de réserve électorale ne nous avait pas permis de procéder à leur installation officielle, je me réjouis donc que nous puissions le faire aujourd'hui.

**1. Des engagements avaient été pris lors du 16eme comité des signataires. Ces engagements ont été tenus, permettant de soutenir l'effort particulier que met en œuvre l'État pour faire face à l'évolution de la situation en Province Nord.**

Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler hier, au cours de la réunion du conseil territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, l'année 2018 s'est traduit par un important travail de redéfinition de la politique de sécurité et de mise en œuvre progressive des principes de la police de sécurité du quotidien.

La stratégie de lutte contre la délinquance adoptée dans le prolongement de ces réflexions, a permis d'identifier les axes d'efforts et les marges de manœuvre dont nous disposons pour intensifier ou au contraire réorienter notre action. Elle constitue notre feuille de route.

Au cours de l'année écoulée, elle s'est traduite par un renforcement significatif de la présence des forces de gendarmerie sur le terrain, à travers une multiplication des opérations anti-délinquance et de police de la route, en province Nord comme sur l'ensemble du territoire.

Cet effort d'occupation de la voie publique s'est accompagné d'une activité judiciaire soutenue, que trahit la progression du nombre d'infractions constatées, d'interpellations et d'affaires élucidées.

Dans le même temps, la gendarmerie a pris toute sa part pour favoriser le développement de partenariats, parfois innovants, avec l'ensemble des acteurs du territoire. Je pense en particulier au partenariat avec le vice-rectorat et les chefs d'établissements scolaires, pour combattre plus efficacement les violences.

La création des 2 nouvelles unités de la gendarmerie que nous inaugurons aujourd'hui s'inscrit pleinement dans cette dynamique.

Le **PMO de Koné**, permet désormais à la Province Nord de bénéficier de la présence permanente de 6 militaires entièrement dédiés à la police de la route.

Je rappelle à ce titre, que la Nouvelle-Calédonie continue d'afficher de tristes records en matière d'insécurité routière : 52 morts en 2018 (11 en province Nord), un chiffre 4 fois supérieur à la moyenne nationale, en province Nord, comme sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Surtout, cette réalité n'a pas évolué depuis 20 ans.

Pour combattre ce fléau, les forces de l'ordre ont reçu pour consignes de consacrer une part croissante de leur activité opérationnelle à la répression des délits routiers.

Comparé à la moyenne nationale, elles ont relevé, en 2018, 4 fois plus d'infractions en matière d'alcoolémie (1184 pour 100 000 habitants contre 279) et 3 fois plus d'infractions en matière de vitesse (3172 pour 100 000 habitants contre 973).

Mais il faut aller plus loin et la création du PMO de Koné permettra d'amplifier cet effort.

L'**antenne de la BPDJ** de Koné, permet également à la Province Nord de bénéficier de la présence permanente de 6 militaires, pour dynamiser le partenariat et les actions de prévention de la délinquance en direction de la jeunesse.

Dans ce domaine également, la création d'une nouvelle unité s'avère particulièrement pertinente au regard de l'évolution et des caractéristiques de la délinquance en province Nord.

En 2018, la province Nord a connu, sur la quasi-totalité des agrégats statistiques pertinents, une évolution plus défavorable que la moyenne du territoire.

Pour ces différentes infractions, la part des mineurs atteint des niveaux inquiétants : près d'1 mis en cause sur 2 pour des faits de cambriolages et environ 1/3 des mis en cause pour des faits de vols de véhicules.

Je note enfin que la part de la province Nord dans le total de la délinquance en zone gendarmerie a tendance à augmenter, pour passer de 25,71% en 2017 à 27,31% en 2018.

Dans ce contexte, soyez assurés du plein engagement de l'Etat et de la mobilisation de tous les instants des forces de l'ordre. Toutes les instructions ont été données pour intensifier nos efforts et faire en sorte qu'ils puissent s'inscrire dans la durée, conformément au cap fixé par la stratégie de lutte contre la délinquance.

**2. Pour autant, si l'État endosse une responsabilité particulière dans le domaine de la sécurité, il ne pourra à lui seul, infléchir durablement les courbes de la délinquance et de la mortalité routière.**

En matière de lutte contre la délinquance, l'État a toujours mis les moyens pour répondre aux demandes des élus locaux et répondre à la situation si particulière que connaît la Nouvelle-Calédonie.

Mais nous pouvons toujours avoir plus de gendarmes, donner plus de moyens à nos forces de l'ordre et construire plus de places de prisons, les mêmes causes produiront toujours les mêmes effets.

Aujourd'hui, les carences dans la prise en charge éducative, psychologique ou addictive, le manque de perspectives d'insertion professionnelle sont autant de domaines qui relèvent de la compétence de la Nouvelle-Calédonie, des provinces et des communes et sur lesquels il est impérieux d'agir de manière coordonnée et déterminée.

Bien entendu, l'Etat a un rôle à jouer dans ces domaines, pour contribuer à mettre en cohérence les dispositifs et pour accompagner les collectivités.

Mais je l'ai dit hier, lors du conseil territorial, il est nécessaire qu'une prise de conscience « pays » voit le jour car faute de perspectives pour cette jeunesse, le mal-être que nous constatons tous les jours continuera de nourrir la progression du phénomène délinquant.

Dans le domaine de la prévention de la délinquance, les différents outils mis à la disposition des maires peinent encore à être déployés sur le territoire. Je pense en particulier aux « Alternatives citoyennes » auxquelles la BPDJ pourra être associée. Ici, plus qu'ailleurs, un véritable partenariat avec les autorités coutumières devra être mis en œuvre. Ici, plus qu'ailleurs les familles devront être mises face à leurs responsabilités.

Dans le domaine de la sécurité routière, j'ai déjà eu l'occasion d'indiquer que nous ne parviendrons pas à atteindre l'objectif d'une diminution de 30% du nombre de tués d'ici 3 ans, en faisant l'économie de mesures impactantes et impopulaires. Je pense notamment à la réduction de la vitesse autorisée, à la mise en place de contrôles automatisés, ou encore à la mise en place de fourrières en nombre suffisant sur l'ensemble du territoire. En province Nord, la fourrière de Koné est un outil qui a déjà fait les preuves de son efficacité. Il convient de décliner ce modèle ailleurs.

Avec ces 2 inaugurations, vous constatez que L'État agit, qu'il tient ses engagements et il continuera de le faire. Face à la situation qui nous fait face, j'ai toute confiance dans la capacité du territoire, dans la détermination de ses élus, à relever ce défi essentiel pour son avenir et pour que vive le destin commun.

Je vous remercie de votre attention.